

**ARRÊTÉ PORTANT REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET
INGÉNIERIE**

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu les statuts de l'université Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de la Faculté des Sciences et Ingénierie ;
- Vu l'arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane REGNIER, doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie en date du 20 juillet 2022 ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants au conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie du 17 novembre 2021 ;
- Considérant le départ à la retraite à compter du 08 décembre 2022 de M. Jean-Marie MAILLARD, membre élu titulaire du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie, du collège A de la liste CGT-FSU-SUD & sympathisants.

ARRETE

Article 1

M. Hédi SOULA devient membre élu au conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie, du collège A en tant que candidat éligible suivant sur la liste CGT-FSU-SUD & sympathisants, à compter du 8 décembre 2022.

Article 2

La Directrice générale de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 25 novembre 2022

Stéphane RÉGNIER

Doyen de la Faculté des Sciences
et Ingénierie

